



2025 - 2030

SPASER

SCHÉMA DE PROMOTION
DES ACHATS SOCIALEMENT
ET ÉCOLOGIQUEMENT RESPONSABLES

Groupe hospitalier Mont Saint-Michel

LE GROUPE HOSPITALIER MONT-SAINT-MICHEL

Le groupe hospitalier Mont-Saint-Michel est composé de **5 établissements** :

- **Hôpitaux du Sud Manche** – 849, rue des Menneries – 50400 GRANVILLE (siège social)
- **Centre hospitalier de l'Estran** – 7, chaussée de Villecherel – 50170 PONTORSON (siège social)
- **Centre hospitalier Gilles Buisson** – 18, rue de la 30ème DA – 50140 MORTAIN
- **Centre hospitalier de St-James** – 2, route de Pontorson – 50240 SAINT-JAMES
- **Centre hospitalier de St-Hilaire** – Place de Bretagne – 50600 SAINT HILAIRE-DU-HARCOUËT

Pour en savoir plus : www.hopitaux-montsaintmichel.fr



Chiffres clés 2024

Dépenses d'achats du GHT : 76 914 944 € dont :

- **Médical et biomédical** : 19 650 332 €
- **Prestations générales et sous traitance médicale** : 19 534 297 €
- **Hôtellerie et logistique** : 14 588 969 €
- **Travaux, fournitures services techniques** : 9 396 839 €
- **Dispositifs médicaux** : 4 893 449 €
- **Transports et véhicules** : 3 346 062 €
- **Informatique et téléphonie** : 3 225 460 €
- **Laboratoire** : 1 912 624 €
- **Équipements et fournitures générales** : 366 912 €

Nombre de marchés actifs : 1526 marchés

Les immobilisations représentent environ 11% des émissions de gaz à effet de serre du GHT (sources BEGES 2024 CH Hôpitaux du Sud-Manche et Saint Hilaire du Harcouët).

SOMMAIRE

1. Axe n°1 : Contribuer à une gestion économe des ressources énergétiques et à la transition écologique

- o Objectif 1.1 : *Engager un plan de sobriété énergétique*
- o Objectif 1.2 : *Développer une culture commune de l'achat respectueux de l'environnement*

2. Axe n°2 : Favoriser l'économie circulaire et lutter contre le gaspillage par l'analyse du juste besoin

- o Objectif 2.1 : *Favoriser l'économie circulaire*
- o Objectif 2.2 : *Optimiser les volumes d'approvisionnement*
- o Objectif 2.3 : *Lutter contre le gaspillage*

3. Axe n°3 : Favoriser l'insertion professionnelle des publics éloignés de l'emploi et entretenir des relations équilibrées avec les fournisseurs

- o Objectif 3.1 : *Promouvoir l'insertion professionnelle et les achats inclusifs*
- o Objectif 3.2 : *Développer une relation éthique et durable avec les fournisseurs et contribuer au développement économique du territoire*

4. Axe n°4 : Intégrer les problématiques et enjeux de santé environnementale dans nos activités

- o Objectif 4.1 : *Intégrer des critères de santé environnementale dans les achats*
- o Objectif 4.2 : *Réduire l'empreinte carbone des transports de patients, de professionnels et de marchandises*

LEXIQUE

INTRODUCTION

Le Groupe hospitalier Mont Saint-Michel s'est engagé depuis 2022 à mettre en œuvre une politique d'achats responsables qui place au cœur des achats du groupe hospitalier les enjeux de société actuels en matière de transitions économique, sociale et environnementale.

L'élaboration du **schéma de promotion des achats publics socialement et écologiquement responsables** (SPASER) est l'opportunité de donner une traduction concrète de notre politique achat responsable par la définition d'axes stratégiques et d'objectifs associés à des indicateurs pour en mesurer l'effectivité.

Le SPASER a vu son rôle renforcé par l'article 35 de la loi « Climat et résilience » du 22 août 2021 : il doit être publié sur le site internet et mis à jour tous les deux ans. Dans la continuité de la loi climat et résilience, la loi n°2023-973 du 23 octobre 2023 dite « industrie verte » impose à tous les acheteurs publics qui atteignent le seuil de 50 millions d'€ HT des dépenses effectuées au cours d'une année civile, y compris les établissements publics de santé, la rédaction et la publication d'un Schéma de Promotion des Achats publics Socialement et Écologiquement Responsables.

L'article L2111-3 du Code de la commande publique précise que « ce schéma détermine les objectifs de politique d'achat de biens et de services comportant des éléments à caractère social visant à concourir à l'intégration sociale et professionnelle de travailleurs handicapés ou défavorisés et des éléments à caractère écologique visant notamment à réduire les émissions de gaz à effet de serre et la consommation d'énergie, d'eau et de matériaux ainsi que les modalités de mise en œuvre et de suivi annuel de ces objectifs. Ce schéma contribue également à la promotion de la durabilité des produits, de la sobriété numérique et d'une économie circulaire ».

En résumé, le SPASER s'intègre dans une politique d'achat responsable qui vise à ce que les marchés publics passés soient :

- **économiquement responsable** (relations fournisseurs et achats durables)
- **socialement responsable** (clauses sociales et qualité de vie au travail)
- **écologiquement responsable** (réduction des impacts environnementaux et transition énergétique)

Le GH Mont Saint Michel a fait le choix, pour son premier SPASER, de le décliner de façon très opérationnelle, de sorte à pouvoir être facilement mis en œuvre par les différents services concernés.

La durée du schéma est concordante avec le projet stratégique du GHT (2025-2030). Son suivi est assuré annuellement avec communication des résultats au COPIL Fonction achat mutualisée mais également au groupe Empreinte, en réunion inter encadrement et instances (Directoire) ainsi qu'une communication écrite par le biais des sites intranet et internet par exemple et de plateformes spécialisées (ANAP...).

L'élaboration du présent SPASER a reposé sur une démarche collaborative et la direction Achats du GHT remercie l'ensemble des acteurs ayant contribué à la réflexion et notamment les responsables achats des établissements parties, les pharmaciens, le service communication, le service qualité ainsi que la direction projets, prospective et dialogue de gestion.

Contribuer à une gestion économe des ressources énergétiques et à la transition écologique

Objectif 1.1 Engager un plan de sobriété énergétique

✓ Action 1.1.1: Accélérer la production d'énergies renouvelables

Cette mesure illustre l'engagement concret des établissements du groupe hospitalier en faveur de la transition énergétique.



Cible: Atteindre 20 % d'énergies renouvelables dans la consommation énergétique totale à horizon 4 ans



Indicateur: Part (%) d'énergies renouvelables dans la consommation énergétique globale de l'établissement

Calcul:
$$\frac{\text{Energie produite ou achetée issue de sources renouvelables (MWh)}}{\text{Consommation énergétique totale (MWh)}} \times 100$$



Initiatives à envisager

- Développer la production locale d'énergies renouvelables (installations photovoltaïques, raccordement à un réseau de chaleur, géothermie etc.)
- Recourir à des contrats d'achat d'énergie renouvelable
- Piloter et suivre la performance énergétique



Acteurs impliqués

- Responsables travaux, techniques
- Responsable achats et marchés publics GHT
- Directeurs délégués et directeurs travaux, techniques
- Directeur en charge du comité Empreinte
- Directeur de la cellule développement durable CH estran

Responsable de l'indicateur :

Responsables techniques

✓ Action 1.1.2 : Augmenter la part des investissements en matière d'efficacité énergétique

En complément de l'action précédente, celle-ci permet la traçabilité des efforts concrets en faveur de l'efficacité énergétique et de diminution de l'empreinte carbone du bâti à travers les achats.



Cible : 10 % du budget annuel travaux et équipements ayant un impact direct sur la performance énergétique



Indicateur : Part du budget annuel réalisé dans le cadre du Plan Pluriannuel d'Investissement (PPI) de chaque établissement pour des investissements en matière d'efficacité énergétique

Calcul :
$$\frac{\text{Montant des investissements réalisés dédiés à l'efficacité énergétique}}{\text{Montant total du PPI}} \times 100$$



Initiatives à envisager

- Prioriser l'efficacité énergétique des aménagements (isolation thermique par l'extérieur, végétalisation, GTB/GTC)
- Augmenter la part d'équipements à haute performance énergétique permettant une réduction des consommations d'énergie (éclairage, équipements CVC, systèmes de régulation, etc.)



Acteurs impliqués

- Directeurs établissements
- Directeurs des finances
- Directeurs délégués et directeurs travaux, techniques
- Responsables travaux, techniques
- Responsable achats et marchés publics GHT
- Directeur en charge du comité Empreinte
- Directeur de la cellule développement durable CH estran

Responsable de l'indicateur :

- Responsables techniques et responsables achats

✓ **Action 1.2.1: Former les acteurs de l'achat à l'achat responsable**

Un achat responsable est un achat dont les impacts environnementaux, sociaux et économiques sont les plus positifs possible sur toute la durée du cycle de vie et qui aspire à réduire le plus possible les impacts négatifs.

Au-delà de la sensibilisation, il s'agit de **renforcer les compétences** des acteurs de l'achat (responsables achats et marchés, pilotes des groupes experts) en matière d'achat responsable afin de leur permettre d'intégrer, de manière concrète et sécurisée, les **enjeux environnementaux, sociaux et économiques** dans leurs pratiques d'achat, tout au long du processus.



Cible: 100% des acteurs de l'achat formés à l'achat responsable d'ici 2030



Indicateur :

Taux d'acteurs de l'achat ayant suivi une formation à l'achat responsable

Calcul :

$$\frac{\text{Nombre d'acteurs de l'achat formés à l'achat responsable}}{\text{Nombre total d'acteurs de l'achat}} \times 100$$



Initiatives à envisager

- Identifier les acteurs de l'achat concernés
- Définir un socle commun de formation
- Déployer des actions de formation adaptées en intégrant des cas pratiques liés aux achats des établissements
- Assurer le suivi et l'évaluation des formations



Acteurs impliqués

- Responsable achats et marchés publics GHT
- Responsables achats des établissements
- Experts métier
- Responsables formation continue
- Directeur achats GHT
- Directeur du pôle commande public CH estran
- Directeurs délégués

Responsable de l'indicateur :

- Responsable achats et marchés publics GHT

✓ Action 1.2.2 : Intégrer des considérations environnementales dans les marchés en développant le sourcing responsable

Il s'agit de **développer une culture commune de l'achat public respectueux de l'environnement**, en intégrant systématiquement des considérations environnementales dans les marchés, notamment par l'approfondissement du sourcing responsable.



Cible : 100% des marchés dès 2026 (article 35 Loi climat et Résilience)



Indicateur : Part de marchés attribués avec des considérations environnementales (une clause type spécification technique ou, condition d'exécution et un critère d'attribution).

Calcul :
$$\frac{\text{Nombre de marchés comportant des considérations environnementales}}{\text{Nombre total de marchés attribués}} \times 100$$



Initiatives à envisager

- Acculturer acheteurs et prescripteurs aux enjeux environnementaux par la sensibilisation, la formation et les échanges de bonnes pratiques
- Structurer une méthodologie commune de sourcing responsable intégrant les enjeux environnementaux :
 - o analyse de l'offre disponible
 - o solutions alternatives plus vertueuses
 - o capacités des opérateurs économiques
- Outiller les acheteurs en élaborant des référentiels d'achat avec des considérations environnementales par famille d'achat (bâtiment, fournitures, prestations intellectuelles, etc.)



Acteurs impliqués

- Responsable achats et marchés publics GHT
- Responsables achats des établissements
- Experts métier

Responsable de l'indicateur :

- Responsable achats et marchés publics GHT

Favoriser l'économie circulaire et lutter contre le gaspillage par l'analyse du juste besoin

Objectif

2.1 Favoriser l'économie circulaire

✓ Action 2.1.1: Développer l'achat de matériels informatiques reconditionnés et mobiliers d'occasion

Le groupe hospitalier a la volonté de **réduire l'empreinte environnementale des achats**, par le recours au **réemploi**, au **reconditionnement** et à l'**allongement de la durée de vie des équipements**. L'intégration de ces leviers est indispensable dans la politique d'achats responsables.



Cible : Au moins 20% du volume total des achats de matériels informatiques et 10 % pour les mobiliers à échéance du SPASER



Indicateur : % du volume d'achat de matériels informatiques reconditionnés achetés
% du volume d'achat de mobiliers d'occasion (issus du réemploi) achetés

Calcul :
$$\frac{\text{Montant d'achat de matériels reconditionnés / mobiliers d'occasion}}{\text{Volume total d'achats de la famille concernée}} \times 100$$



Initiatives à envisager

- Adapter le sourcing et les stratégies d'achat en sollicitant les opérateurs du reconditionnement, les plateformes de réemploi, etc.
- Intégrer dans les marchés des lots ou variantes « reconditionné / occasion », des critères d'analyse valorisant le réemploi tout en sécurisant les exigences de qualité, de garantie et de maintenance.
- Accompagner le changement en sensibilisant les prescripteurs et utilisateurs aux enjeux de l'économie circulaire et valoriser, communiquer sur les résultats



Acteurs impliqués

- Responsable achats et marchés publics GHT
- Responsables achats des établissements
- Acheteurs
- Responsables systèmes d'information
- Directeur achats GHT
- Directeur du pôle commande publique CH estran
- Directeurs délégués

Responsable de l'indicateur :

- Responsable achats et marchés publics GHT

✓ Action 2.1.2 : Systématiser l'usage du SOGED dans les marchés de travaux

Le rôle des marchés de travaux est structurant dans la transition environnementale du patrimoine hospitalier. Le **Schéma d'Organisation et de Gestion des Déchets** (SOGED) reste un des leviers pour réduire les volumes produits et favoriser le recyclage ou la valorisation matière/énergie.



Cible : 100% des marchés de travaux avec réalisation d'un SOGED à compter de 2026



Indicateur : % des marchés de travaux avec SOGED

$$\text{Calcul : } \frac{\text{Nombre de marchés de travaux avec SOGED}}{\text{Nombre total de marchés de travaux notifiés}} \times 100$$



Initiatives à envisager

- Inscrire explicitement l'exigence d'un SOGED dans les pièces de consultation (RC, CCAP, CCTP).
- Outiller et accompagner les équipes par la mise à disposition d'un modèle type de SOGED.
- Vérifier la présence et la conformité des SOGED lors de la notification des marchés.
- Intégrer le suivi des engagements SOGED dans l'exécution des marchés.
- Valoriser les résultats et capitaliser



Acteurs impliqués

- Responsable achats et marchés publics
- Responsables travaux, techniques

Responsable de l'indicateur :

- Responsable achats et marchés publics GHT

✓ Action 2.1.3 : Mettre en place une filière de valorisation pour le matériel usagé/réformé

La priorisation du réemploi, de la réutilisation et du recyclage est possible grâce, par exemple, au conventionnement avec un éco organisme type VALDELIA pour le mobilier et avec un organisme/broker spécialisé type FME pour le matériel biomédical ou encore une association (ex. TAPAMA) pour le don de dispositifs médicaux non utilisés (échantillons, périmés, etc.). La vente aux enchères reste également un levier mobilisable (via le service des domaines par exemple). Le meilleur déchet reste celui que l'on ne produit pas !



Cible :

Signature d'au moins un partenariat effectif ou réalisation d'au moins une vente aux enchères, par établissement, sur la durée du SPASER.



Indicateur :

Nombre de partenariats signés et de ventes aux enchères réalisées



Initiatives à envisager

- Cartographier les flux de matériel usagé par l'identification des matériels concernés (informatique, mobilier, équipements), leur quantification et modes de sortie actuels
- Identifier et contractualiser avec des partenaires de valorisation (ESS, reconditionneurs, filières agréées) en privilégiant les filières locales lorsque cela est possible.
- Intégrer la valorisation dans les procédures internes et les marchés (clauses de reprise, de réemploi ou de valorisation dans les marchés)
- Formaliser des procédures internes de réforme et d'orientation du matériel.
- Suivre, piloter et valoriser les résultats



Acteurs impliqués

- Responsable achats et marchés publics GHT
- Responsables achats des établissements
- Ingénieur biomédical GHT
- Pharmaciens
- Directeur achats GHT
- Directeur du pôle commande publique CH estran
- Directeurs délégués

Responsable de l'indicateur :

- Responsable achats et marchés publics GHT

✓ **Action 2.2.1 : Respecter au maximum les cadenciers de commande pour les médicaments et dispositifs médicaux stériles (hors chimiothérapie et grossistes)**

Les cadenciers sont réalisés chaque année par les pharmaciens pour regrouper et limiter les commandes auprès des laboratoires pharmaceutiques. Les enjeux principaux sont la **rationalisation des flux logistiques**, la **réduction des commandes urgentes ou fractionnées** et la **maîtrise des volumes** comme levier à la fois économique et environnemental (transport, emballages, stockage).



Cible : Moins de 10% des commandes hors cadencier par grandes familles médicaments/dispositifs médicaux



Indicateur : Part de commandes hors cadencier

Calcul :
$$\frac{(\text{Nombre de commandes réelles} - \text{nombre de commandes théoriques})}{\text{Nombre total de commandes théoriques}} \times 100$$



Initiatives à envisager

- Formaliser et diffuser les cadenciers de commande par famille de produits (médicaments/DMS).
- Adapter les paramétrages de gestion des stocks (ajustement des seuils de réapprovisionnement et des stocks de sécurité pour limiter les commandes hors cadencier).
- Suivre, analyser les causes des écarts au cadencier (rupture, urgence, mauvaise anticipation, paramétrage, usage) et définir des actions correctives ciblées.
- Sensibiliser les acteurs aux impacts des commandes hors cadencier (transport, coûts, empreinte carbone).



Acteurs impliqués

- Préparateurs en pharmacie
- Pharmaciens

Responsable de l'indicateur :

- Pharmaciens

✓ Action 2.2.2 : Accompagner les services dans la maîtrise des volumes d'achat en corrélation avec l'activité

Il s'agit d'optimiser les volumes d'approvisionnement, en accompagnant les services dans la maîtrise des volumes demandés en corrélation avec l'activité. Les enjeux sont la juste consommation, l'optimisation des dotations et des stocks et le pilotage des volumes comme levier de performance économique, logistique et environnementale.



Cible :

Au moins 1 contrôle/service/an des dotations pour 100% des services à enjeu avec mise à jour des dotations lorsque nécessaire



Indicateur :

Pourcentage de contrôles réalisés sur les services à enjeu

$$\text{Calcul : } \frac{\text{Nombre de services contrôlés}}{\text{Nombre de services identifiés comme à enjeu}} \times 100$$



Initiatives à envisager

- Identifier les services à forte consommation ou à forte variabilité d'activité et familles de produits (hors médicaments et DMS) à enjeu = coûteux +/- quantité importante
- Mettre en place des contrôles de cohérence volumes / activité
- Ajuster les dotations en lien avec les services concernés et adapter les fréquences et modalités de réapprovisionnement lorsque nécessaire
- Installer un pilotage partagé (contrôles réalisés et corrections apportées) et communiquer



Acteurs impliqués

- Responsable achats et marchés publics GHT
- Responsables achats des établissements
- Pharmaciens
- Responsables magasin
- Contrôleurs de gestion

Responsable de l'indicateur :

- Pharmaciens
- Responsables magasin

✓ Action 2.3.1 : Sensibiliser au gaspillage alimentaire

Au-delà de la sensibilisation, cette action repose sur une meilleure anticipation des besoins, l'adaptation des quantités commandées (environ 10% des plateaux commandés ne sont pas consommés) et, si possible, la valorisation des surplus (pour les selfs du personnel par exemple).



Cible : Réduction de 20% des biodéchets d'ici 2030 – année de référence 2026



Indicateur : Evolution (%) du poids de biodéchets alimentaires produits

$$\text{Calcul : } \frac{\text{Poids des biodéchets année N} - \text{Poids des biodéchets année N-1}}{\text{Poids des biodéchets année N-1}} \times 100$$



Initiatives à envisager

- Mettre en place des **pesées régulières** des biodéchets et identifier les principaux postes de gaspillage (préparation, distribution, retours plateaux).
- Sensibiliser les équipes de cuisine et de distribution aux leviers de réduction du gaspillage et associer les services de soins aux actions (ajustement des portions, anticipation des absences).
- Communiquer sur les résultats obtenus.



Acteurs impliqués

- Responsables restauration
- Gestionnaires restauration
- Responsables logistiques
- Tout personnel hospitalier

Responsable de l'indicateur :

- Responsables restauration
- Responsables logistique

✓ **Action 2.3.2 : Sensibiliser au gaspillage des médicaments et dispositifs médicaux stériles**

Outre la nécessité de réduire les déchets de produits de santé, il s'agit de l'importance de la juste utilisation des médicaments et DM et de faire le lien entre gaspillage, performance économique et impact environnemental.



Cible :

Au moins une campagne par an de mesure (poids) du gaspillage de médicaments et dispositifs médicaux sur un des établissements du GHT suivi d'une action de sensibilisation



Indicateur :

Nombre de campagnes réalisées par an



Initiatives à envisager

- Mettre en place des campagnes de mesure du poids de médicaments et dispositifs médicaux jetés/périmés et identifier les principales causes de gaspillage (péremption, ouverture inutile, erreurs de dotation, évolution d'activités et.)
- Sensibiliser les équipes médicales et paramédicales aux enjeux économiques, environnementaux, organisationnels du gaspillage, communiquer sur les résultats et diffuser des messages ciblés sur les bonnes pratiques (anticipation, juste dotation, gestion des péremptions).
- Adapter les pratiques d'approvisionnement et de gestion
- Ajuster les dotations et les stocks de proximité.
 - o Favoriser des conditionnements ou références mieux adaptés aux usages lorsque possible.
 - o Renforcer la rotation des stocks.



Acteurs impliqués

- Pharmaciens
- Préparateurs en pharmacie
- Gestionnaires pharmacie
- Cadres, IDE
- Services logistique
- Contrôleurs de gestion

Responsable de l'indicateur :

- Pharmaciens

✓ **Action 2.3.3 : Poursuivre les achats de médicaments (formes orales sèches) en conditionnement unitaire**

L'objectif est ici la réduction des pertes médicamenteuses par l'adaptation des conditionnements aux usages réels.



Cible : + de 90% des spécialités existantes en conditionnement unitaire dans le livret thérapeutique à horizon 2030



Indicateur : % de références en conditionnement unitaire (laboratoire ou ré étiquetage)

Calcul :
$$\frac{\text{Nombre de références en conditionnement unitaire}}{\text{Nb total de références de formes orales sèches du livret thérapeutique}} \times 100$$



Initiatives à envisager

- Analyser le livret thérapeutique pour identifier les références disponibles en conditionnement unitaire (sourcing sorties médicaments sous forme unitaire).
- Favoriser le ré-étiquetage des médicaments ou le reconditionnement en priorisant les médicaments à fort volume ou à fort taux de gaspillage
- Présenter les enjeux et bénéfices du conditionnement unitaire en COMEDIMS.



Acteurs impliqués

- Pharmaciens
- Préparateurs en pharmacie
- Gestionnaires pharmacie
- IDE

Responsable de l'indicateur :

- Pharmaciens

Favoriser l'insertion professionnelle des publics éloignés de l'emploi et entretenir des relations équilibrées avec les fournisseurs

Objectif

3.1 Promouvoir l'insertion professionnelle et les achats inclusifs

✓ Action 3.1.1: Développer le recours aux structures inclusives

L'achat public peut être utilisé comme **levier d'insertion** et d'**impact social**.



Cible: + 5% d'ici la fin du SPASER



Indicateur:

Chiffre d'affaires confié à des SIAE* /structures du handicap / entreprises de l'ESS*

*cf. plateforme « le marché de l'inclusion »

$$\text{Calcul: } \frac{\text{CA achats auprès de SIAE / ESAT-EA / ESS}}{\text{CA achats total des familles d'achats éligibles}} \times 100$$



Initiatives à envisager

- Identifier les familles d'achats éligibles aux structures inclusives (nettoyage, espaces verts, restauration, logistique, recyclage, petits travaux, etc.).
- Développer le sourcing auprès des structures inclusives.
- Recourir aux leviers juridiques adaptés (marchés réservés, allotissement, clauses sociales) et adapter les exigences techniques pour favoriser l'accès des structures inclusives.
- Sensibiliser et former les acheteurs et les prescripteurs afin de développer une culture commune de l'achat inclusif.



Acteurs impliqués


- Responsable achats et marchés publics GHT
- Responsables achats des établissements
- Experts métiers
- Directeur achats GHT
- Directeur du pôle commande publique CH estran
- Directeurs délégués


Responsable de l'indicateur :

- Responsable achats et marchés publics GHT

✓ Action 3.1.2 : Intégrer des considérations sociales dans les marchés

La diffusion d'une **culture de l'achat socialement responsable** est indispensable et doit s'accompagner d'un pilotage simple et partagé.

 **Cible :** Au moins 20% de marchés attribués avec une considération sociale à partir de 2026 (article 35 de la loi Climat et résilience)

 **Indicateur :** Pourcentage de marchés attribués avec une considération sociale (spécifications techniques, conditions d'exécution et/ou critères d'attribution).

Calcul :
$$\frac{\text{Nombre de marchés attribués intégrant une considération sociale}}{\text{Nombre total de marchés attribués}} \times 100$$



Initiatives à envisager

- Identifier les marchés propices à l'intégration de considérations sociales.
- Structurer et sécuriser les modalités d'intégration.



Acteurs impliqués

- Responsable achats et marchés publics GHT
- Responsables achats des établissements
- Experts métiers

Responsable de l'indicateur :

- Responsable achats et marchés publics GHT

✓ Action 3.2.1 : Respecter les délais de paiement

Les établissements du groupe hospitalier veulent établir une **relation éthique et durable avec les fournisseurs et contribuer au développement économique du territoire**, en intégrant des considérations sociales dans les marchés, notamment à travers le **respect des délais de paiement**.



Cible : absence d'intérêts moratoires facturés aux établissements (100% des établissements respectant le délai de 50 jours)



Indicateur : montant des intérêts moratoires versés chaque année par établissement

Calcul : Somme des mandats de paiement des intérêts moratoires compte 6714.

**Initiatives à envisager**

- Paramétrer les règles applicables dans la GEF (taux, délais pour le mandatement (35 jours) et le trésorier (15 jours), etc.).
- Sensibiliser les gestionnaires aux enjeux du délai de paiement (et notamment le risque financier) en rappelant les règles juridiques applicables et les bonnes pratiques de gestion des factures et du service fait (rejet des factures non conformes dans Chorus pour suspension du délai de paiement)

**Acteurs impliqués**

- Responsable achats et marchés publics GHT
- Responsables achats des établissements
- Gestionnaires
- Directeurs des finances

Responsable de l'indicateur :

- Responsable achats et marchés publics GHT

✓ Action 3.2.2 : Donner les moyens aux fournisseurs locaux d'accéder équitablement aux marchés publics

Cette action vise à contribuer au dynamisme économique local. Elle repose notamment sur une rédaction adaptée des marchés et un dialogue structuré avec les entreprises.



Cible :

20 % des marchés relatifs aux dépenses à caractère hôtelier attribués à des fournisseurs locaux d'ici la fin du SPASER



Indicateur : Part des entreprises locales attributaires

$$\text{Calcul : } \frac{\text{Nb de fournisseurs en marché (selon périmètre défini)} \\ \text{dont le siège social est situé dans le territoire local visé (Normandie et Bretagne)}}{\text{Nb de fournisseurs total en marché (selon périmètre défini)}} \times 100$$



Initiatives à envisager

- Recourir à un allotissement pertinent.
- Développer le sourcing territorial (référencement des fournisseurs locaux par domaine d'achat)
- Rédiger des DCE clairs et attractifs, adapter les exigences des marchés et notamment limiter les pièces justificatives à l'essentiel ou encore laisser des délais de réponse suffisants pour permettre aux petites structures de préparer leur offre.



Acteurs impliqués

- Responsable achats et marchés publics GHT
- Responsables achats des établissements
- Gestionnaires
- Experts métiers
- Directeur achats GHT

Responsable de l'indicateur :

- Responsable achats et marchés publics GHT

✓ **Action 3.2.3 : Mettre en œuvre une gestion éthique et transparente des marchés publics**

Le groupe hospitalier a engagé une démarche visant à prévenir les conflits d'intérêts par l'élaboration d'une charte éthique/ de déontologie des achats présentée aux instances des CH et par le développement d'un plan de formation pour les acteurs de l'achat sur la probité et la gestion des conflits d'intérêt.



Cible : 100% des responsables achats et acheteurs formés d'ici la fin du SPASER



Indicateur : Part des responsables achats et acheteurs formés.

$$\text{Calcul : } \frac{\text{Nb de responsables achats et acheteurs formés}}{\text{Nb total de responsables achats et acheteurs}} \times 100$$



Initiatives à envisager

- Mettre en place une charte éthique des achats (déontologie, prévention des conflits d'intérêts, relations fournisseurs).
- Mettre en place des formations dédiées à l'éthique, à la transparence et à la conformité de l'achat public.
- Sécuriser les pratiques et les processus achats par la mise en place d'outils et procédures (déclarations d'intérêts, traçabilité des échanges fournisseurs, règles de sourcing et de négociation) et en renforçant Les contrôles internes lorsque nécessaire.
- Valoriser cette démarche auprès des fournisseurs



Acteurs impliqués

- Responsable achats et marchés publics
- Responsables achats des établissements
- Acheteurs
- Gestionnaires
- Directeur achats GHT
- Directeur du pôle commande publique du CH de l'estran
- Directeurs délégués

Responsable de l'indicateur :

- Responsable achats et marchés publics GHT

Intégrer les problématiques et enjeux de santé environnementale dans nos activités

Objectif

4.1 Intégrer des critères de santé environnementale dans les achats

✓ Action 4.1.1: Réduire le volume d'achat de produits chimiques

Il s'agit de privilégier des méthodes de nettoyage sans chimie. Cette approche vise à répondre à plusieurs enjeux environnementaux et sociaux : diminuer les effets néfastes des produits chimiques sur la santé et l'environnement et améliorer les conditions de travail des équipes grâce à l'adoption de solutions de nettoyage sans chimie (protocoles simplifiés sans consigne de dilution).



Cible : Réduction des dépenses de produits de nettoyage d'au moins 30% d'ici la fin du SPASER



Indicateur : Baisse du volume d'achat de produits chimiques.

Calcul : Montant des achats de produits de nettoyage.



Initiatives à envisager

- Définir les périmètres et types de locaux éligibles au nettoyage à l'eau et formaliser les protocoles et prérequis techniques (matériels, fréquence, contrôles).
- Adapter les marchés de prestations de nettoyage et/ou de fournitures et les équipements et matériels nécessaires (franges, machines, systèmes de dosage).
- Former et accompagner les équipes au changement (appropriation et pérennité des pratiques) pour garantir la qualité sanitaire et la sécurité des patients.
- Suivre et valoriser les impacts



Acteurs impliqués

- Responsable achats et marchés publics GHT
- Responsables achats des établissements
- Responsables logistiques
- Service SEPCI

Responsable de l'indicateur :

- Responsables achats des établissements

✓ Action 4.1.2 : Favoriser une alimentation saine et durable

Il s'agit de privilégier des achats alimentaires issus des filières durables (au sens de la Loi Egalim) pour les patients, résidents et professionnels afin de favoriser une alimentation plus saine et responsable.



Cible : Minimum +5 % d'ici 2030 pour chaque établissement



Indicateur :

% en volume d'achat de produits durables et de qualité dans les repas servis

Calcul :
$$\frac{\text{Volume d'achats de produits alimentaires répondant aux critères Egalim}}{\text{Total des achats de produits alimentaires}} \times 100$$



Initiatives à envisager

- Structurer le suivi EGAlim à l'échelle du GHT en complétant notamment macantine.fr
- Adapter les stratégies d'achat en restauration en intégrant des exigences de produits durables et de qualité dans les marchés alimentaires et en favorisant les filières locales, de saison et à faible impact environnemental.
- Accompagner les équipes de restauration par la formation aux enjeux EGAlim, à la saisonnalité et à la diversification des menus.
- Adapter les menus pour concilier qualité nutritionnelle, acceptabilité et coûts.
- Informer et sensibiliser les convives en communiquant sur la qualité des produits servis, les engagements pris et les résultats obtenus.



Acteurs impliqués

- Responsable achats et marchés publics GHT
- Responsables achats des établissements
- Responsables restauration
- Gestionnaires restauration

Responsable de l'indicateur :

- Responsables restauration

✓ Action 4.2.1 : Utiliser des véhicules moins polluants pour les transports

L’objectif ici est de réduire l’empreinte environnementale de la flotte automobile (véhicules de service, véhicules techniques, véhicules logistiques), tout en maintenant la continuité des activités hospitalières, la sécurité des agents et l’efficacité opérationnelle.



Cible : 50% de véhicules propres ou à faibles émissions utilisés dans le cadre des transports d’ici 2030.



Indicateur : Part des véhicules propres ou à faibles émissions

Calcul :

$$\frac{\text{Nombre de véhicules propres ou à faibles émissions}}{\text{Nombre total de véhicules mobilisés}} \times 100$$



Initiatives à envisager

- Définir une stratégie de renouvellement de la flotte interne (priorité donnée aux véhicules électriques ou hybrides rechargeables pour les trajets de courte distance, respect a minima de la norme EURO 6 pour les véhicules thermiques conservés...).
- Intégration de spécifications techniques (idem flotte interne) concernant les véhicules pour les marchés de location de véhicules et les marchés de transports sanitaires.
- Installation progressive de bornes de recharge électrique.



Acteurs impliqués

- Responsables logistiques
- Responsables achats
- Directeur achats GHT
- Directeur du pôle commande publique du CH de l’estrans
- Directeurs délégués

Responsable de l’indicateur :

- Responsables logistique

AXE 1

Contribuer à une gestion économe des ressources énergétiques et à la transition écologique



OBJECTIFS	ACTIONS	INDICATEUR	CIBLE
Objectif 1.1 : Engager un plan de société énergétique	Action 1.1.1 : Accélérer la production d'énergies renouvelables Action 1.1.2 : Augmenter la part des investissements en matière d'efficacité énergétique	Part (%) d'énergies renouvelables dans la consommation énergétique globale de l'établissement Part du budget annuel réalisé dans le cadre du Plan Pluriannuel d'investissement (PPI) de chaque établissement pour des investissements en matière d'efficacité énergétique	Atteindre 20 % d'énergies renouvelables dans la consommation énergétique totale à horizon 4 ans 10% du budget travaux et équipements ayant un impact direct sur la performance énergétique par an
Objectif 1.2 : Développer une culture commune de l'achat respectueux de l'environnement	Action 1.2.1 : Former les acteurs de l'achat à l'achat responsable Action 1.2.2 : Intégrer des considérations environnementales dans les marchés en développant le sourcing responsable	Taux d'acteurs de l'achat ayant suivi une formation à l'achat responsable Part de marchés attribués avec des considérations environnementales (une clause type spécification technique ou condition d'exécution et un critère d'attribution)	100% des acteurs de l'achat formés à l'achat responsable d'ici 2030 100% des marchés des marchés de 2026 (article 35 Loi Climat et Résilience)

AXE 3

Favoriser l'insertion professionnelle des publics éloignés de l'emploi et entretenir des relations équilibrées avec les fournisseurs



OBJECTIFS	ACTIONS	INDICATEUR	CIBLE
Objectif 3.1 : Promouvoir l'insertion professionnelle et les achats inclusifs	Action 3.1.1 : Développer le recours aux structures inclusives Action 3.1.2 : Intégrer des considérations sociales dans les marchés	Chiffre d'affaires confié à des SIAE / structures du handicap / entreprises de l'ESS Pourcentage de marchés attribués avec une considération sociale (spécifications techniques, conditions d'exécution et/ou critères d'attribution)	+ 5% d'ici la fin du SPASER au moins 20% de marchés attribués avec une considération sociale à partir de 2026 (article 35 Loi Climat et Résilience)
Objectif 3.2 : Développer une relation éthique et durable avec les fournisseurs	Action 3.2.1 : Respecter les délais de paiement Action 3.2.2 : Donner les moyens aux fournisseurs locaux d'accéder équitablement aux marchés publics Action 3.2.3 : Mettre en œuvre une gestion éthique et transparente des marchés publics	absence d'intérêts moratoires facturés aux établissements (100% des établissements respectant le délai de 50 jours) montant des intérêts moratoires versés chaque année par établissement part des entreprises locales titulaires part des responsables achats et acheteurs formés	20 % des marchés réalisés aux dépens à caractère hôtelier attribués à des fournisseurs locaux d'ici la fin du SPASER 100% des responsables achats et acheteurs formés d'ici la fin du SPASER



AXE 2

Favoriser l'économie circulaire et lutter contre le gaspillage par l'analyse du juste besoin



OBJECTIFS	ACTIONS	INDICATEUR	CIBLE
Objectif 2.1 : Favoriser l'économie circulaire	Action 2.1.1 : Développer l'achat de matériels informatiques reconditionnés et mobiliers d'occasion Action 2.1.2 : Systématiser l'usage du Schéma d'Organisation et de Gestion des Déchets (SOGED) dans les marchés de travaux Action 2.1.3 : Mettre en place une filière de valorisation pour le matériel usagé/réformé	% du volume d'achat de matériels informatiques reconditionnés achetés / % du volume d'achat de mobiliers d'occasion (issus du réemploi) achetés Part des marchés de travaux avec SOGED à compter de 2026 Nombre de partenariats signés et de ventes aux enchères réalisés	au moins 20% du volume total des achats de matériels informatiques et 10 % pour les mobiliers à échéance du SPASER 100% des marchés de travaux avec réalisation d'un SOGED à compter de 2026 Signature d'au moins un partenariat effectif ou réalisation d'au moins une vente aux enchères, par établissement, sur la durée du SPASER
Objectif 2.2 : Optimiser les volumes d'approvisionnement	Action 2.2.1 : Respecter au maximum les cadenciers de commandes pour les médicaments et dispositifs médicaux stériles (hors chimiothérapie et grossistes) Action 2.2.2 : Accompagner les services dans la maîtrise des volumes d'achat en corrélation avec l'activité Action 2.3.1 : Sensibiliser au gaspillage alimentaire	Part de commandes hors cadencier pourcentage de contrôles réalisés sur les services à enjeu évolution (%) du poids de biodéchets alimentaires produits	moins de 10% des commandes hors cadencier par grands familles médicaments/dispositifs médicaux par an au moins 1 contrôle/service/an des dotations pour 100% des services à enjeu avec mise à jour des dotations lorsque nécessaire réduction de 20% des biodéchets d'ici 2030 – année de référence 2026
Objectif 2.3 : Lutter contre le gaspillage	Action 2.3.2 : Sensibiliser au gaspillage des médicaments et dispositifs médicaux stériles Action 2.3.3 : Poursuivre les achats de médicaments (formes orales solides) en conditionnement unitaire	nombre de campagnes réalisées par année % de références en conditionnement unitaire (laboratoire ou rétiquetage)	au moins une campagne par an de mesure (poids) du gaspillage de médicaments et dispositifs médicaux sur un des établissements de sensibilisation + de 90% des spécialités existantes en conditionnement unitaire dans le livret thérapeutique à horizon 2030

AXE 4









Intégrer les problématiques et enjeux de santé environnementale dans nos activités



OBJECTIFS	ACTIONS	INDICATEUR	CIBLE
Objectif 4.1 : Intégrer des enjeux de santé environnementale dans les achats	Action 4.1.1 : Réduire le volume d'achat de produits chimiques Action 4.1.2 : Favoriser une alimentation saine et durable	baisse du volume d'achat de produits chimiques % en volume d'achat de produits durables et de qualité dans les repas servis	Réduction des dépenses de produits de nettoyage d'au moins 30% d'ici la fin du SPASER minimum + 5% d'ici 2030 pour chaque établissement
Objectif 4.2 : Réduire l'empreinte carbone des transports de patients, de professionnels et de marchandises	Action 4.2.1 : Utiliser des véhicules moins polluants pour les transports	Part des véhicules à faibles émissions ou conformes à des normes environnementales renforcées dans les transports	50% de véhicules à minima à faibles émissions utilisés dans le cadre des transports d'ici 2030



LEXIQUE

-  **Économie circulaire**
Un modèle qui rompt avec le « produire, consommer, jeter » pour privilégier la sobriété, la durabilité et la valorisation des ressources à chaque étape du cycle de vie.
-  **EGalim – États généraux de l'alimentation**
Cadre structurant pour une alimentation plus saine, plus juste et plus respectueuse des producteurs comme des territoires.
-  **ESS – Économie sociale et solidaire**
Un modèle économique engagé, où la performance se mesure autant en utilité sociale qu'en résultats financiers.
-  **PPI – Plan Pluriannuel d'Investissement**
Outil de programmation et de pilotage financier. Le PPI permet à la collectivité de prioriser ses actions et de planifier ses investissements sur plusieurs années.
-  **Réemploi**
Donner une seconde vie aux produits, sans transformation, en prolongeant leur usage initial et leur valeur.
-  **Réutilisation**
Transformer le déchet en ressource en l'intégrant à un nouvel usage, dans une logique de récupération maîtrisée.
-  **SIAE – Structures d'insertion par l'activité économique**
Acteurs économiques à impact social, qui transforment l'activité professionnelle en levier d'inclusion et de retour à l'emploi.
-  **SOGED – Schéma d'organisation et de gestion des déchets**
Outil opérationnel pour anticiper, réduire et maîtriser les déchets, du chantier à la valorisation finale.

GHT MONT SAINT MICHEL

Hôpitaux du Sud-Manche
Hôpital de Saint-Hilaire du Harcouët
Hôpital de Mortain
Hôpital de Saint-James
Hôpital de l'estran - Pontorson



SCHÉMA DE PROMOTION
DES ACHATS SOCIALEMENT
ET ÉCOLOGIQUEMENT RESPONSABLES

Groupe hospitalier Mont Saint-Michel